

LA TRIBUNE

*mensuel de la C.G.T.
pour les travailleurs immigrés*

منابر العَامِل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
**unidade
lavoro**
işçinin gücü
YU RADNIK

AVRIL 1983 - N° 116

Prix : 2 F.



**POURSUIVRE
L'ACTION CONTRE
LE RACISME**

La Sécurité
Sociale
et
l'immigration
(Voir pages 6 et 7)

Le développement des différentes luttes par les travailleurs immigrés et du renforcement de la C.G.T., pour faire valoir leurs revendications, attestent de leur conscience de plus en plus grandissante.

Non seulement, ils se battent sur des revendications spécifiques aux immigrés, mais aussi sur des revendications à caractère général, ce qui élargit le bénéfice de la lutte à l'ensemble des travailleurs, immigrés et français, que ce soit dans les voies ferrées (construction), dans le textile, les entreprises de nettoyage, l'automobile et bien d'autres encore.

Les immigrés occupent des emplois peu qualifiés - 86 % sont des ouvriers, 1 manœuvre sur 4 est un immigré. On comprend très bien le souci qui les anime à vouloir lutter et se renforcer dans la C.G.T. pour sortir de la condition dont le patronat et la droite voulaient les y laisser.

CARRIÈRES DE L'OUEST

Construction
(Mayenne)

Après quatre jours de grève suivis par l'ensemble du personnel, il est obtenu 9 % de hausse sur les salaires pour l'année 1983 alors que la direction ne proposait que 7 %.



KLYNOS

Nettoyage
(Hauts-de-Seine)

Tous des travailleurs immigrés, commencée depuis six semaines, l'action des travailleurs de cette entreprise de nettoyage qui travaillent à R.V.I. Suresnes se poursuit. Ils luttent avec le soutien du syndicat C.G.T. de R.V.I. pour une augmentation des salaires, de meilleures conditions de travail et pour la dignité.

La direction, plutôt que de négocier, bloque la situation. Elle a même trouvé, ce qui est scandaleux, le soutien de la direction R.V.I., entreprise nationalisée, qui n'a pas hésité à demander l'expulsion des grévistes.

La détermination des nettoyeurs n'est pas entamée, ils sont prêts à négocier sérieusement dans l'intérêt de chacun.

GESER

Nettoyage - Paris
(majorité immigrés)

Grève depuis cinq semaines au chantier du Comptoir des Entrepreneurs, contre le licenciement d'une ouvrière et les sanctions frappant une quinzaine de salariés, pour le respect de la dignité, des droits nouveaux et pour l'augmentation des salaires (70 % des salaires sont au SMIC contre 15 % il y a deux ans). Dans le cadre de la solidarité, les salariés du Comptoir des Entrepreneurs et leurs syndicats ont versé près de 17.000 F aux grévistes.



JARDIN ET BILLARD

Voies ferrées, métro
Paris

Les travailleurs immigrés ont obtenu après une semaine de débrayage : une augmentation des salaires de 11 % en 1982, 8 % pour les neuf premiers mois de 1983, 60 % du treizième mois, jours de grève payés à 50 %.

LORRAINE

Les militants de l'INCA-CGT-CGIL tenant permanence dans les organisations de la CGT ont procédé à la rédaction de 226 déclarations d'impôts et recueillis 181 adhésions à la C.G.T.

LYON

Dans un communiqué l'Association régionale INCA-CGT-CGIL et l'UD-CGT se félicitent d'un succès très important. Suite à leurs actions communes, toutes les familles immigrées de Lyon bénéficient désormais des réductions de 40 % familles nombreuses, sur les transports urbains. La mesure discriminatoire a été abrogée après intervention auprès du Commissaire de la République et un référé devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon.

LA VOIX

TALBOT

Automobile

La direction annonce une nouvelle série de jours chômés, cette annonce frappant 11.000 salariés sur 17.000 (cinq jours en avril, qui s'ajoutent à dix depuis le début de l'année).

La mise en veilleuse de certains secteurs de production, des propositions de primes aux travailleurs immigrés pour qu'ils s'absentent longtemps, ou qu'ils acceptent d'être déplacés à Creil ou à Vernon, sont autant de mesures très dangereuses pour l'avenir de l'usine Talbot, à Poissy.

La C.G.T. refuse le chômage technique.

Dans cette lutte de haut niveau qui se mène contre le chômage technique, 3.850 cartes sont d'ores et déjà placées et le renforcement demeure à l'ordre du jour.



SE SYNDIQUER
C'EST PRENDRE SES
AFFAIRES EN MAINS

LA COTONNIÈRE

Textile (groupe Mulliez)
Tourcoing

Environ 200 salariés (majorité immigrés) mènent une grève (depuis le 3 mars) avec occupation pour obliger la direction à négocier sur :

— le respect du droit syndical, le 13^e mois, le droit à se soigner.

La direction ayant refusé à nouveau de négocier sur les revendications des salariés, elle fait travailler le personnel non gréviste (trente à quarante sur un effectif de près de 200) sur les machines de grévistes, ces derniers ont décidé de nouveau à l'occupation.

نريد المحافظة عن مقدرتنا الشرائية

NOUS VOULONS MAINTENIR NOTRE POUVOIR D'ACHAT!



4H... LE POUVOIR...
TOUJOURS
LE POUVOIR!

DES ENTREPRISES ET DES LOCALITÉS

TRAVAUX DU SUD-OUEST

Voies ferrées
Construction

Plus de 100 adhérents à la CGT - direction syndicale à majorité immigrée.

Les 200 grévistes ont dû mener 15 jours de grève pour satisfaire leurs revendications.

Les salariés de cette entreprise français et immigrés, ensemble ont mené la lutte et ensemble ils ont obtenu 10 revendications sur 9 :

- plus de recours au chômage technique quand un ouvrier rentre de vacances,
- fourniture annuelle d'un bleu de travail,
- révision des qualifications de 60 salariés de toutes nationalités,
- la direction s'engage à ce que l'encadrement respecte les ouvriers (humiliation, racisme),
- augmentation de l'indemnité journalière de 2,5 à 4 % pour 40 salariés,
- annulation d'un avertissement pour un ouvrier,
- mise en place du régime médical complémentaire.

Seule la revendication sur la prime d'ancienneté n'a pu être satisfaite, la direction s'est engagée à la revoir dans les prochaines négociations.



1^{er} Mai unitaire

Cette année, dans de nombreux départements, le 1^{er} Mai sera célébré dans de nombreux cas généralement à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la F.E.N. :

- Pour la solidarité ouvrière internationale,
- Pour la réussite du changement,
- Pour la solidarité entre travailleurs français, immigrés et contre le racisme.

SUCCÈS A RENAULT BILLANCOURT

Suite aux conflits de l'an dernier, la direction s'était engagée à accorder une réduction pour les voyages des immigrés. Elles sont applicables pour les congés 1983.

Voici les dispositions prises avec la Compagnie Affrètements Transport (CAT), filiale de la RNUR :

- salariés RNUR étrangers des pays non limitrophes ; réduction de 20 % sur le tarif travailleurs avion et le tarif bateau,
- salariés RNUR français DOM-TOM (Antilles, Réunion) : réduction de 20 % sur le tarif Vol Vacances,
- familles du personnel étrangers : réduction de 4 % sur le tarif travailleurs - avion seulement,
- ensemble du personnel (salariés RNUR uniquement) : réduction de 4 % sur le tarif avion, réduction de 2 % sur le tarif SNCF,
- bagages : la franchise avion est portée à 40 kg,
- le paiement échelonné sur 6 mois.

Toutes ces mesures sont le résultat d'une suite de luttes où la CGT a été à la tête des actions des travailleurs.

UL/CGT VÉNISSIEUX

OUI, IL EST POSSIBLE de déconcentrer le ghetto des minguettes

Suite aux incidents survenus le 21 mars dernier à la ZUP des Minguettes à Vénissieux, une campagne de la droite et du patronat, utilisant au mieux sa presse et les médias, tente de créer un climat de peur, pour détourner le mécontentement des travailleurs et masquer ainsi leur responsabilité dans cette situation.

Nous reviendrons plus en détail sur les problèmes que posent les grands ensembles, et la concentration des familles les plus défavorisées, et donc en premier lieu les immigrés.

Nous publions ci-dessous les propositions de l'Union Locale CGT de Vénissieux adoptées par l'Assemblée Générale des syndicats :

- stopper d'urgence toute immigration nouvelle, quelle soit officielle ou clandestine,
- répartir dans les communes de la région lyonnaise cette population de travailleurs,
- il faut démocratiser les offices d'H.L.M. en enlevant la tutelle des patrons par la mise en place d'un Conseil d'Administration où siègeraient employeurs, élus et syndicats,
- donner aux Comités d'Entreprise le droit d'affectation du 1 % au logement.

La C.G.T. est pour la mise en application de la loi sur la décentralisation avec les crédits nécessaires pour poursuivre les efforts en direction d'une école de la réussite, des moyens accrus donnés à la Mission Locale. Cela nécessite que les patrons ne boudent pas les stages en direction des 16/25 ans et que ces stages débouchent sur un emploi stable et qualifié.

FOYER SONACOTRA

PREMIER SUCCÈS

De multiples actions ont eu lieu dans différents foyers de la Région Parisienne suite à la décision de la SONACOTRA de procéder au conventionnement sans consultation des résidents et au mépris des textes en vigueur : des grèves des redevances en raison de l'augmentation de 23 %, demande de négociation avec la Direction, courrier au Secrétariat d'Etat chargé des Immigrés.

Après discussion la Direction recule et propose de ramener la hausse à 8 % en attendant la conclusion d'un accord sur la réhabilitation du foyer.

LE RACISME : CE POISON QUI DIVISE ET QUI TUE

L Le racisme s'amplifie en France.

Nous refusons d'accepter une telle réalité.

Car le racisme est un poison mortel pour tous les humains.

Aussi ne peut-on seulement déplorer un pareil danger.

On le dénonce massivement et vigoureusement.

Surtout, on le COMBAT partout, plus farouchement encore, plus franchement aussi.

Au grand jour, réaffirmons la responsabilité de la droite, du patronat et de la presse réactionnaire dans ces campagnes racistes d'un degré rarement connu lors des dernières municipales.

Campagnes en forme d'appels au meurtre dont les auteurs ont sur la conscience ces assassinats et ces mutilations d'enfants et d'adolescents immigrés de nos grandes banlieues. Campagnes éternelles de division des salariés pour comprimer, en fait, les droits, libertés, conditions de vie et de travail de tous. Campagnes cherchant à faire porter au gouvernement actuel le chapeau d'une situation difficile créée par ces forces du passé et à en faire alors un motif électoral contre la gauche.

Ainsi tout s'explique. Cette montée du racisme est bien organisée et alimentée par le patronat et la droite à des fins politiques comme moyen pour tenter d'affaiblir la gauche, mettre le gouvernement en difficulté, l'amener sous la pression et le poids des problèmes à renoncer à la poursuite de son programme et des mesures positives prises en faveur des travailleurs immigrés.

Aussi importe-t-il de faire preuve de la plus totale détermination. Car le combat contre le racisme s'identifie au combat même de la libération de l'homme. Il fait partie intégrante et constitue un critère déterminant de justice sociale et du socialisme pour lesquels la C.G.T. lutte depuis toujours.

Aucun pouce de terrain ne doit être cédé aux forces et idées encore dominantes. En rabaisser, laisser la moindre prise, hésiter, composer : c'est lézarder et mettre à mal tout l'édifice, c'est se perdre.

Comme et plus encore qu'en tout autre domaine, il faut ÊTRE SOI-MÊME, NE RIEN CÉDER, DÉFENDRE LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ de tous les êtres humains.

Nous devons réaffirmer avec force et tranquillité qu'aucun argument contre les travailleurs immigrés ne tient.

Parler de trop, alors c'est parler de trop de surexploités et de déracinés. Notion dérisoire aussi : n'oublions pas, en se limitant au début de ce siècle qu'un Français sur cinq aujourd'hui est issu de l'immigration.

Personne ne prend l'emploi d'un autre. Tout renvoi massif, intolérable humainement, aggraverait énormément le chômage en France.

Le taux de délinquance n'a rien à voir avec la nationalité : il est lié avant tout aux conditions de vie et de logement.

Parler scandaleusement de sortie de devises aujourd'hui, alors c'est parler des cotisations sociales payées et des prestations familiales encore à venir, c'est parler du profit créé par les travailleurs immigrés sans commune mesure avec leur coût social.

Nous devons surtout être partout et résolument à l'offensive. C'est aussi la meilleure façon de s'opposer à toute montée de racisme. Nous devons chercher à développer un grand mouvement chez tous les salariés. Celui-ci se fera autour des idées et propositions de la C.G.T. ou il ne se fera pas.

Voilà pourquoi nous devons nous battre pour l'emploi et la sécurité des travailleurs immigrés, lutter pour leur assurer de meilleurs salaires et une formation professionnelle reconnue. Voilà pourquoi nous ne devons avoir aucune tolérance devant ces iniques seuils de tolérance.

Voilà pourquoi l'école doit être celle de tous les enfants immigrés et français, etc...

Tel doit être le contenu et le sens du combat de la C.G.T. aujourd'hui.

Telle est la voie de la liberté et de la dignité admirablement ouverte par les travailleurs immigrés d'AULNAY et de POISSY.

C'est bien pourquoi la lutte contre le racisme appelle des milliers de nouveaux combattants avec et dans notre C.G.T. à tous.

Gérard GAUME
Secrétaire de la C.G.T.

Le 21 mars 1983, la C.G.T. réaffirmait sa solidarité ouvrière internationale et dénonçait le racisme qui reprend vigueur en France.

LE BUREAU CONFÉDÉRAL DE LA C.G.T. :

« A l'occasion du 21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale décidée par l'O.N.U., la C.G.T. tient à réaffirmer son entière solidarité avec les peuples et les hommes qui en sont victimes.

Cette longue tradition de solidarité ouvrière internationale à laquelle elle n'a jamais failli, l'a conduit à agir énergiquement, en France, contre toutes les manifestations de caractère raciste et xénophobe.

C'est pour la C.G.T. un devoir de classe indissociable de la défense des intérêts globaux de tous les travailleurs. Le racisme est l'arme du patronat et de la droite.

Aujourd'hui, la vigilance s'impose et l'action doit se poursuivre.

La C.G.T. a apprécié la politique anti-raciste définie par le gouvernement de gauche, elle a œuvré à l'élaboration de nouvelles mesures favorables à l'insertion sociale des travailleurs immigrés et de leurs familles. Elle réclame que toutes dispositions soient prises pour la mise en œuvre de cette

politique, qu'une grande campagne anti-raciste soit organisée avec le support des médias et que la loi anti-raciste du 1^{er} juillet 1972 soit strictement appliquée.

Le Bureau Confédéral de la C.G.T. exprime toute sa confiance à ses militants, ses adhérents et aux travailleurs de France pour combattre sans concession, ces campagnes racistes et xénophobes, mensongères et calomnieuses.

Il appelle ses organisations à entreprendre toutes les initiatives pour répondre et s'opposer à ces tentatives humainement abjectes, socialement injustes et économiquement absurdes. Toutes les organisations de la C.G.T. sont appelées à poursuivre et étendre leurs actions pour sensibiliser la conscience de tous sur la communauté d'intérêt d'une seule classe ouvrière, pour ensemble vivre mieux et ensemble travailler autrement. »

LA FÉDÉRATION C.G.T. DE LA CONSTRUCTION :

« ... proteste avec énergie contre les propos mensongers et calomnieux, de caractères racistes et xénophobes, prononcés par la droite et le patronat à l'encontre des travailleurs immigrés ; propos qui visent à faire l'amalgame entre leur présence et la recrudescence de la délinquance et la montée de l'insécurité en France.

IRKÇILIK : BÖLEN VE ÖLDÜREN BİR ZEHİR

Irkçılık Fransa'da gittikçe artıyor. Böyle bir gerçeği asla kabul etmiyoruz. Zira ırkçılık bütün insanlık için bir zehirdir. Böyle bir tehlikeyi kınamak yeterli değildir. Bunu kitlesel ve etkin biçimde kınamak lazımdır. Buna karşı daha sertçe, içtenlikle savaşım veriliyor.

Var güçle söylemeliyizki göçmen işçilere karşı söylenen suçlamaların hiçbirisi doğru değildir.

Bu insafsızca sömürülenlerden, memleketlerinden koparılmışlardan konuşmak lazım. Unutmayalımki bu asrın başında beş fransızdan biri göçmenlik sonucu bugünkü duruma gelmiştir. Kimse kimsenin işini almıyor. Zorla kitlesel geri göndermeler Fransa'dan işsizliği azaltma yerine işsizliği arttıracaktır.

Suç işlemek milliyetle alakası olmayan birşeydir. Bu herşeyden önce yaşam ve yerleşim koşullarıyla yakından ilgilidir.

Yurt dışına kaçırılan paralar, göçmen işçilerden kesilen ve onlara yapılması gereken sosyal yardımlardır.

Tüm ırkçılığa karşı çıkmanın tek yolu her yerde kararlı biçimde ona karşı savaşımdır. Buda CGT'nin görüşleri doğrultusunda en ona karşı savaşımdır. Buda CGT'nin görüşleri doğrultusunda en geniş güçlerle eylem birlikleri oluşturmakla mümkündür.

Bunun içindirki biz göçmen işçilerin işleri ve sosyal güvenlikleri ve onlara daha iyi bir ücretle iyi bir meslek eğitimi için mücadele etmeliyiz. Bunun içindirki okul tüm göçmen ve fransız işçi çocuklarına açık olmalıdır. CGT'nin savaşımının iç yüzü bu olmalıdır. Hayranlık verici biçimde Aulnay ve Poissy işçilerinin açtıkları özgürlük yolu budur.

Bu nedenledirki ırkçılığa karşı savaşım ancak herkesin CGT ile ve onun içinde, binlerce militanın katılımı ile olacaktır.

C.G.T. sekreteri Gérard GAUME.



العنصرية: سم يقسم ويقتل.

ان ما نلاحظه هذه الايام هو ان العنصرية قد تقوت في فرنسا. وهو واقعا تقبله. ان العنصرية سبب قاتل يقتل كل الناس ولا يجب ان نكتفي بالملاحظة والتأسف لعل هذا الخطير يجب علينا ان نتدبر به جماعيا وبكل قوة، يجب ان نكافحه اينما كان باكر وحشيحة وبدون اي تعاون، واجبتا ان نؤكد قوة وحزم ان كل الدعايات وكل الاراء المسماة بالعمال المستغلين ليس لها اي اساس من الصحة. وان تحدثنا فالتحدث عن المستغلين ولننظر قريبا في تاريخ فرنسا من بداية هذا القرن الى الان لنجد ان بين خمسين فرانسيز واحد من اصلي مهاجر.

لا احد يخذ عمل الاخرين. ولي طرد جماعي فهو غير انساني، وغير مقبول، وينزيد في حدة البطالة في فرنسا، ان نسبة الانحراف الاخلاقي لا علاقة له بالجنسية فهو مرتبط اساسا وقبيل كل شيء، يظروف الحياة والممكن. طينا ان نقف ضد كل اوجه العنصرية فان نظور حملة كبرى عند الشعبالين وذلك حول اقتراحات السرح ج.ت. لهاته الاسباب ينبغي ان نتناضل من اجل ايجاد مواطنين شغل ومن اجل امن وعمال المهاجرين ضمن اجور احسن ومن اجل الحق في التكوين المهني، نحن نطالب بان تكون المدارس مفتوحة امام اطفال المهاجرين والفرنسيين على قدم المساواة ههنا وذا سببنا من السرح ج.ت. في نضالها اليومي، وهي طريق الحررية والكرامة التي فقدها عمال ((ستروان)) وعمال ((اولنسي)) و ساروا على دربها.

Elle s'élève contre l'affirmation selon laquelle le renvoi massif des travailleurs étrangers du pays, dégagerait des emplois pour les travailleurs français car ce serait nier d'une part l'évolution du procès de travail due au développement des nouvelles techniques, d'autre part le profit que représente, pour le système capitaliste, l'exploitation de travailleurs immigrés.

LA C.G.T. RENAULT BIL-LANCOURT dénonce « les tambours de la division... la campagne raciste de la droite... ce qui touche la France des travailleurs nous touche directement... »

« ... Les immigrés aux côtés de leurs camarades français, ont lutté côte à côte contre le bradage des entreprises, contre le chômage et pour des avancées sociales dans une France grande et forte sous le sigle « Liberté-Egalité-Fraternité », ce qui touche la France des travailleurs nous touche directement. Ce que souhaitent nos camarades français, c'est notre souhait également... »

L'UNION DÉPARTEMENTALE C.G.T. DU RHONE

Sous le titre « le racisme arme de division de la droite et du patronat » pose la question :

« QUI A INTÉRÊT A DÉVELOPPER CETTE CAMPAGNE MENSONGÈRE ? »

La droite qui, ne pouvant nier les acquis de 2 ans de gestion d'un gouvernement de gauche joue sur la peur.

Le patronat qui a intérêt à diviser les travailleurs que ce soit français contre immigrés, femmes contre hommes, cadres contre ouvriers.

Les travailleurs doivent lutter contre le RACISME : les immigrés parce qu'ils en sont les victimes directes, les Français parce que la division est un frein à toutes avancées sociales.

Droite et Patronat vont continuer et développer cette campagne raciste. En octobre aura lieu l'élection des administrateurs de la Sécurité sociale. L'enjeu est de taille. Les patrons vont poursuivre leur politique de division.

CONTRE LE RACISME : demandons l'application de la loi de juillet 1972 contre les menées et propagandes racistes. Exigeons de la haute autorité de l'audiovisuel que la télé dise la vérité sur toutes les luttes des travailleurs... »

De nombreuses initiatives ont été prises dans les entreprises, dans les localités, faites-nous en part, nous les ferons connaître.

O RACISMO : VENENO QUE DIVIDE E MATA

O racismo amplifica-se em França. Nos recusamos a aceitar uma tal realidade. O racismo é um veneno mortal para todos os seres humanos. Assim não se pode unicamente se queixar de um perigo destes. Devemos o denunciar com vigor, o combater em todos os sítios, ferosmente e com franqueza.

Nós devemos reafirmar com mais força e tranquilidade que nenhum argumento contra os trabalhadores imigrados serve.

Falar de mais, e' falar demais dos surexploados e trasplantados. Noção sem fundo não esqueçamos que, se nós nos limitamos ao principio deste século, um francês sobre cinco é filho dum emigrante.

Ninguém toma o emprego de quem quer que seja. Todo o regresso massivo e imposto é humanamente intoleravel, agravaria enormemente o desemprego em França.

A taxa de delinquencia não tem nada a ver com a nacionalidade, esta antes de mais ligada as condições de vida e alojamento.

Falar sem destupor de saída de devisas hoje, e' então falar das cotisações sociais pagas e das prestações familiares que ainda onde vir, e falar dos lucros criados pelos trabalhadores emigrados sem comparação com o seu custo social.

Nós devemos sobretudo estar presentes e de maneira resoluta na ofensiva. A melhor maneira de se opôr á subida do racismo. Nós devemos procurar desenvolver um grande movimento nos trabalhadores. Este se fara á volta das ideias e proposições da CGT ou sem ela não se fara.

Eis o porquê do nosso combate pelo emprego a segurança dos trabalhadores emigrados, lutar para lhe assegurar o melhor salario e uma formação profissional reconhecida. Eis porque razão nós não devemos ter nenhuma tolerância face a estes inadmissíveis « seuils de tolerance ».

Eis porque razão a escola deve ser aberta a todas as crianças emigradas e francêsas, etc...

Tal deve ser o conteúdo e o sentido do combate da CGT hoje em dia.

Esta e' a via da liberdade e da dignidade aberta pelos trabalhadores emigrados de Aulnay e Poissy é por esta razão que a luta contra o racismo chama novos milhares de combatentes com a nossa CGT.

Gérard GAUME



ÉLECTEURS ÉLIGIBLES

Lors des dernières élections pour la désignation des administrateurs à la Sécurité sociale en 1962 (ces élections furent supprimées et remplacées par la désignation des administrateurs donnant ainsi 50 % des sièges aux patrons) les immigrés votaient, certains pour les caisses d'assurances maladie, d'autres pour les caisses d'allocation familiales, mais aucun n'était éligible.

Encore une fois, l'action persévérante de la CGT a porté ses fruits (après le 10 mai 1981 la CGT a encore revendiqué le droit de vote et d'éligibilité pour tous les immigrés). Aujourd'hui une nouvelle étape vers l'égalité des droits est franchie.

Les immigrés seront électeurs et éligibles aux prochaines élections à la Sécurité sociale.

ELECTORES ELIGIBLES

En las últimas elecciones para la designación de los administradores de la Seguridad Social en 1962, (estas elecciones fueron suprimidas y reemplazadas por la designación de los administradores lo que dió lugar a una representatividad de un 50 % de los patronos) los inmigrantes votaban, algunos en las cajas de seguros de enfermedad, otros en las cajas de asignaciones familiares, pero ninguno podía ser elegido como administrador.

Una vez más, la acción perseverante de la CGT ha dado sus frutos (después del 10 de Mayo de 1981), la CGT ha nuevamente reivindicado el derecho de votar y de ser elegido para todos los inmigrantes. Hoy día una nueva etapa hacia la igualdad de derechos ha sido superada.

Los inmigrantes serán electores y podrán ser elegidos en las próximas elecciones de la seguridad social.

SEÇMENLER SEÇİLENLER

1962 Sonesinde Sosyal S gorta yönetimi için yapılan seçimlerde bir kısım işçiler hastalık garantisi için bir diğer kısmı aile ya - dım kasaları için oy kullandılar. Fakat hiçbir göçmen işçi seçilme hakkına sahip değildi. (Bu seçimler daha sonra patronlara %50 yönetimde temsil hakkı veren biçimde değiştirildi).

Bir kez daha OGT'nin acımasız savaşımı ürünlerini verdi, 10 Mayıs 1981'den sonra CGT tüm göçmen işçiler için seçme ve seçilme hakkını istedi. Bu gün yan hakları yolunda yeni bir adım atıldı.

Göçmen işçiler gelecek Sosyal Sigorta seçimlerinde seçme ve seçilme hakkına sahiptirler.

ILS PAIENT TOUS LES MÊMES COTISATIONS ET POURTANT...

Sous prétexte d'égalité ils ont appliqué des règles égalitaristes. Ils ont mis sur le même plan la Sécurité Sociale des pays riches et celle des pays pauvres et cela par le biais des conventions de Sécurité Sociale. Ce qui a conduit à réduire au maximum les droits sociaux des immigrés.

Si pour l'essentiel les droits reconnus aux travailleurs français, le sont également pour les immigrés et leur famille lorsqu'elles sont en France, il existe des discriminations de droit et de fait.

• Tous les immigrés, sauf ceux de la CEE, sont exclus de l'allocation handicapé adulte même s'ils sont nés en France.

• Les pré-retraités sont contraints de demeurer en France pour avoir la couverture assurance maladie, tandis que les frontaliers espagnols sont exclus du droit de bénéficier des contrats de solidarité.

• L'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité est supprimée aux Portugais et aux Africains (comme à tous les autres) si, invalides ou retraités, ils décident de retourner chez eux.

• Rentrés chez eux les retraités voient leur petite retraite amputée de 1 % et la retraite complémentaire de 2 % Sécurité sociale pour les cotisations maladie alors qu'ils ne bénéficient plus de la sécurité sociale française.

• Tous les accidentés du travail peuvent obtenir un prêt d'honneur à la fin du stage de réadaptation, sauf les immigrés.

• En matière d'invalidité, les difficultés sont grandes pour les assurés français, elles se compliquent encore pour les immigrés et notamment s'ils sont repartis dans leur pays.

• Les allocations familiales sont décriées comme un des

ناخب ومنتخبه :
في سنة 1962، وانظر
الانتخابات الخاصة بالضمان
الاجتماعي التي تم إلغاؤها و
تعويضها بتعيين مديرو
في صندوق الضمان الاجتماعي
وأعطوا 50% في المائة من
المجالس للضمان. لكن لم يكن
للعمال المهاجرين الحق في
انتخاب قائلين منهم ينتخب
و البعض الآخر يشارك في
انتخابات صندوق المنح
العائلي. لكن ليس للمهاجر
الحق في الترشح. أما اليوم
ويفضل نقالات المرحب ت.
المستمرة تحقق هذا الطلب

LA SÉCURITÉ SOCIALE ET L'IMMIGRATION

LA RETRAITE A 60 ANS :

un acquis considérable à poursuivre pour les immigrés

Le 1^{er} avril 1983, sera une grande date de l'histoire sociale. La retraite à 60 ans, pour laquelle ont lutté des générations de travailleurs, parmi lesquels les immigrés, deviendra une réalité.

C'est une véritable, une grande conquête sociale, comme celles qui ont eu lieu en 1936 lors du Front Populaire et à la Libération, qui concerne tous les travailleurs et répond aux intérêts de toutes les catégories de salariés, immigrés compris. C'est une importante victoire de la classe ouvrière et de l'action syndicale, dans laquelle la C.G.T. a joué un rôle décisif.

La C.G.T. a salué cette victoire comme une victoire de la justice sociale. Il est très significatif que cette conquête ait pu être obtenue avec un gouvernement de gauche.

Pour aboutir à ce résultat considérable, il a fallu des luttes et des actions les plus diverses menées à l'initiative de la C.G.T. La manifestation en mars 1981 de 100.000 retraités, organisée à Paris par la C.G.T. et l'Union Confédérale des Retraités C.G.T., est un des faits marquants de l'action syndicale pour l'avancement de l'âge de la retraite. C'est dire combien cette revendication et aujourd'hui cette victoire, sont inséparables de l'organisation qui les a portées sans défaillance : la C.G.T.

Les travailleuses, les travailleurs immigrés et français doivent connaître cette vérité qui est passé sous silence tant par la télévision que la radio, les journaux.

Les immigrés de toutes nationalités, les actifs, les retraités renforceront par leur adhésion la C.G.T., cette force, artisan essentiel du succès obtenu et de ceux à venir.

Fruit des luttes ouvrières, conquête sociale de grande portée, le droit à la retraite à 60 ans constitue également une mesure positive pour l'emploi.

Le chômage, et particulièrement celui qui frappe les jeunes français et immigrés, est un des gâchis humain et financier du système capitaliste le plus insupportable du point de vue économique, social, moral.

En libérant des emplois, la retraite à 60 ans s'inscrit dans la bataille pour une efficacité sociale plus grande pour l'économie, indispensable pour trouver une issue à la crise, sans en faire payer le prix aux travailleurs.

La retraite à 60 ans dans les conditions où elle intervient représente un échec cuisant pour la droite et le patronat qui n'ont cessé de la combattre, ainsi que pour ceux qui étaient prêts à accepter une retraite au rabais en isolant la C.G.T.

C'est pourquoi les travailleurs, avec la C.G.T., ne peuvent tolérer que le mensonge serve d'argument au dépit des forces réactionnaires qui n'avaient d'autre ambition que de reculer l'âge de la retraite et de maintenir une des inégalités les plus injustes : l'inégalité devant la vie et la mort.

Tout n'est pourtant pas encore terminé. Des négociations se poursuivent avec les Caisses de retraites complémentaires pour que le plus grand nombre de travailleurs puissent prendre leur retraite à 60 ans, sans aucun abatement.

Il s'agit en particulier de toutes celles et tous ceux dont la carrière professionnelle en France n'atteint pas 37 ans 1/2 à 60 ans, les mères de famille, mais aussi les travailleurs immigrés.

De même que la C.G.T. soutient qu'un départ à la retraite doit correspondre à l'embauche d'un chômeur, elle défend l'idée que les immigrés qui auront au moins 3 fois 1/3 de cotisations entre la France et leur pays d'origine devraient pouvoir prendre leur pension vieillesse à 60 ans, sans abatement.

A LA RECONQUETE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE :

- L'HÉRITAGE DE LA DROITE
- A COTISATIONS ÉGALES, PAS DE DROITS IDENTIQUES

Les travailleurs français et immigrés sont obligatoirement affiliés à la Sécurité Sociale. Ils versent les mêmes cotisations. Pourtant, ils n'ont pas les mêmes droits. Il existe des différences criantes et injustes entre les travailleurs français et les immigrés, entre les immigrés déjà selon leur nationalité, et encore selon que la famille réside en France, ou est demeurée au pays. C'est le lourd héritage d'une situation voulue, organisée, codifiée par la droite pendant des décennies.

Elle a entretenu un subtil dosage entre l'immigré et ses droits. Elle a procédé de la même manière pour les salaires, les conditions de travail, la formation professionnelle, le logement, les libertés et la protection sociale.

Avant la Sécurité Sociale, c'était la misère pour les travailleurs, malades, accidentés du travail, invalides ou lorsque survenait la vieillesse.

De part leurs luttes ils ont imposé aux patrons une protection sociale. Les travailleurs cotisent, les entreprises également. Mais en fait se sont les travailleurs qui paient puisqu'il n'y a qu'eux qui créent les richesses.

La Sécurité Sociale est la grande conquête des travailleurs. Malades ils peuvent se soigner et percevoir une part de leur salaire. Accidentés du travail ils ont droit à une rente. Invalides ou retraités à une pension. Ils ont arraché le droit à des prestations pour élever leurs enfants. Tout n'est pourtant pas encore facile. Peut-on aujourd'hui imaginer la vie des travailleurs sans la Sécurité Sociale ? C'est ce qu'ont voulu les patrons et que les gouvernements au service exclusif des exploités ont créé pour les immigrés.

DES DISCRIMINATIONS POUR :

Maria, Mohamed, José, Carmen, Ricardo, Gian Piero, Carolina, Hossein, Fatia

Relevons seulement quelques exemples, car le cortège des discriminations est immense.

De nombreux droits ont été arrachés pour les travailleurs de la Communauté Economique Européenne, à la suite d'actions longues, difficiles, de procès intentés par l'INCA-CGT-CGIL au gouvernement d'avant le 10 mai 1981. Ces droits enfin reconnus à ces travailleurs et en particulier aux Italiens sont encore contestés aux autres travailleurs immigrés Algériens, Tunisiens et Marocains, Espagnols et Portugais, Yougoslaves et Turcs, Africains ou Malgaches...

• Les Portugais qui se rendent en congés payés dans leur pays ne sont pas couverts par la Sécurité sociale lorsqu'ils traversent l'Espagne, pas plus les Marocains s'ils empruntent le même itinéraire.

• Les trois jours de congés de naissance sont souvent refusés aux Algériens ou Tunisiens ainsi qu'à d'autres, lorsque la naissance d'un enfant a lieu dans le pays d'origine.

• Les bons de vacances ne sont pas toujours attribués lorsque les enfants des Marocains ou des Yougoslaves vont passer leur vacances dans leur pays, c'est encore vrai pour tous les autres qui ont cette « chance ».

• Tous cotisent pour l'allocation de veuvage. Si le travailleur espagnol décède en France, tant que la veuve y réside l'allocation est versée. S'il elle réside dans le pays d'origine ou y retourne : suppression pure et simple, pour toutes les femmes d'immigrés.

• L'allocation aux mères de famille n'est attribuée que si la mère est française et les enfants français. Résultat : quelques centaines de francs sur la pension du mari pour conjoint à charge au lieu de quelques milliers.

• Les allocations logement aident considérablement les familles ouvrières. Les immigrés Algériens ou Malgaches « mal-logés » dont les logements ne remplissent pas les « normes » en sont donc exclus. C'est aussi le sort de tous les autres.

gouffres, des trous énormes de la Sécurité sociale. Là encore les immigrés perdent leurs droits s'ils perdent la carte de séjour.

• Pour les familles demeurées dans les différents pays d'origine la différence entre ce qui est versé en France et transféré peut varier entre 50 % et 90 % de différence. Les enfants hors de France ne bénéficient pas des allocations de rentrée scolaire.

La CGT a calculé qu'en 7 années la différence s'élevait à 1 milliard 373 millions de francs, soit 1.373 milliards de centimes, et la droite réactionnaire et raciste ose accuser les immigrés de coûter à la Sécurité sociale.

Il faudrait pour bien faire parler des pensions vieillesse et réversion, des rentes accidents de travail, des difficultés occasionnées par les formulaires rédigés en français, du manque d'interprètes dans les Caisses...

La liste est longue, honteuse. Elle permet déjà de mesurer les dégâts à charge de la droite et de ce qu'il faut mettre en œuvre pour changer.

EN FINIR AVEC LES DISCRIMINATIONS

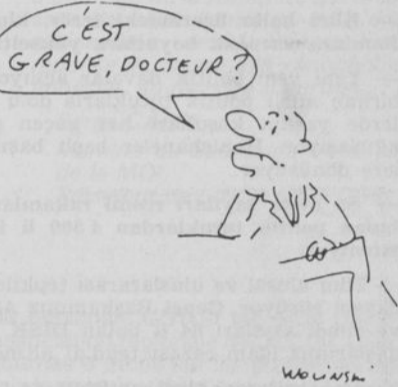
La gauche au pouvoir a profondément modifié la situation des travailleurs immigrés, chacun peut le constater dans de nombreux domaines. Concernant la Sécurité sociale, il faut faire passer le souffle du changement, vite, très vite. C'est une mesure de justice, lorsque l'on sait que beaucoup trop de dommages sont irréparables.

La CGT, avec les travailleurs immigrés, veut en finir avec les discriminations injustes, inhumaines. Elle entend que l'égalité des droits soit réalisée d'abord entre tous les travailleurs et les membres des familles en France.

Ensuite il sera possible de réviser les conventions de Sécurité sociale conclues entre la France et les différents pays d'origine sur la base des droits acquis par le versement obligatoire des cotisations.

Cette perspective est un des enjeux de la reconquête de la Sécurité sociale par et pour les travailleurs.

Serge CAPPÉ



ELEITORES ELEGIVEIS

A quando das últimas eleições para designar os administradores da « Sécurité sociale » em 1962 (estas eleições foram suprimidas e substituídas pela designação dos administradores dando-se assim 50 % dos assentos aos patrões) os emigrados votavam: uns para as caixas « d'assurances maladie », outros para as caixas « d'allocation familiales », mas nenhum era elegível.

Uma vez mais, a ação perseverante da CGT deu frutos. Depois do 10 de maio de 1981, a CGT reivindicou ainda o direito de voto e a elegibilidade para todos os emigrados. Hoje uma etapa rumo a igualdade de direitos foi ultrapassada.

Os emigrados serão eleitores e elegíveis nas próximas eleições para a « Sécurité sociale ».

ELETTORI - CANDIDATI

Alle ultime elezioni dirette dei consigli di amministrazione degli organismi di previdenza che hanno avuto luogo nel 1962 (dopo questa data l'elezione diretta di tali organismi fu infatti soppressa e sostituita col metodo della designazione paritetica, il che ha, fra l'altro, consentito alle organizzazioni padronali di ottenere il 50 % dei seggi), i lavoratori immigrati parteciparono al voto come elettori - certuni per le caisses d'assurance maladie, altri per quelle d'allocation familiales - a nessuno di loro poté essere eletto.

Ancora una volta l'azione della CGT ha dato i suoi frutti (dopo il 10 maggio 1981 la CGT ha nuovamente rivendicato il diritto di voto, attivo e passivo, per tutti gli immigrati) e una nuova tappa viene segnata nella via della piena eguaglianza di trattamento.

Alle prossime elezioni di tali organismi, i lavoratori immigrati godranno infatti del diritto di voto attivo e passivo, il che significa che potranno essere, oltre che elettori, presentati come candidati.

« DISK'in 16. ci kuruluş yıldönümünde DISK sekreterlerinden KEMAL DAYSAL ile yapılan roportaj ».

SORU : DISK'in 16. ci kuruluş yıldönümünün kutlandığı şu anda ülkenizdeki koşullar nedir. Bu kutlamalar hakkında bize bilgi vermişsiniz.

K. DAYSAL : Ülkemiz bugün tarihinin en karanlık, çetin döneminden geçiyor. 12 Eylül 1980'de erke el koyan demokrasi ve halk düşmanı cunta saldırılarını bugünde acımasızca sürdürüyor. Kısaca özetlersek :

— Sendikal, demokratik, politik hak ve özgürlüklere kabaca saldırıyor.

— En temel insan hakları ayaklar altına alınıyor.

— Baskı terör ve işkenceler sistematik olarak sürüyor. Yeni yeni insanlar işkencelerle yaşamlarını kaybediyorlar veya sakat kalıyorlar.

— Kürt halkı üzerindeki terör, kimi yerlerde katliamlara varacak boyutlara yükseltiyor.

— Yeni yeni politik davalar açılıyor. Kapasitesinin birkaç misli politik tutuklarla dolu olan hapishanelerde yaşam koşulları her geçen gün biraz daha ağırlaşıyor. Hapishaneler başı başına işkencehanelere dönüşüyor.

— Şu anda sayıları resmi rakamlarla bile 50 000 i bulan politik tutuklardan 4 500 ü için idam cezası isteniyor.

— Tüm ulusal ve uluslararası tepkilerle karşı DISK davası sürüyor. Genel Başkanımız Abdülhak Başçelik ve şimdiki sayıları 64 ü bulan DISK yöneticisi arkadaşlarımız idam cezası tehdidi altında tutuluyor.

Kısaca özetlersek, işçi sınıfımız ve emekçi halkımız, bugün devlet terörünün kanlı ve zalim pençesi içine alınmıştır.

Ne varki baskı, terör, işkence sınıf savaşımını durduramıyor. İşçi sınıfımız savaşımını sürdürüyor.

DISK'imizin 16'cı kuruluş yıldönümü kutlamaları bu koşullarda yapıldı. Yurt içinde ve batı Avrupa ülkelerindeki işçilerimiz DISK'e sınıf sendikacılığı ilkelerine sahip çıktılar. Batı Avrupada, Fransa, F. Almanya, Danimarka, Hollanda, İngiltere, Belçika İsveç ve bu ülkelerin bir çok kentinde yığınsal kutlamalar yapıldı. Onbinleri bulan Türkiyeli Göçmen işçi ve yabancı demokrat, sendikal çevreler bir araya geleerek DISK le dayanışmalarını dile getirdiler. Cün ayı, onun insan haklarına düşman yüzünü pretosto ettiler. Kuşkusuz askeri diktatörlüğün barbarca baskıları sonucu, ülkede işçi sınıfımız geçmiş yıllarda olduğu gibi DISK'in kuruluş yıldönümünü yığınsal ve legal gösterilerle kutlayamadılar. Ama tüm şubat ayı boyunca işçi sınıfımız somut koşulları dikkate alarak ve tüm olanaklarını kullanarak Fabrikalarda, mahallelerde, işçi semtlerinde 13 Şubat kutlama geleneklerini sürdürdüler.

Üstelik 13 Şubat'ta gösterilen her etkinlik sınıf sendikacılığı ilkelerin işçilerin bilincinden çıkarılmadığını göstermekle kalmadı, işçi sınıfımızın cuntaya onun barbarca politikasına karşı da güçlü bir cevabı oldu.

SORU : Bugün Türkiye'de yeni anayasa'ya dayanarak sendikalar ve toplu sözleşme ve grev yasaları hazırlanıyor. Bu yasalar hakkında düşünceleriniz nedir ?

K. DAYSAL : Başta da belirttiğim gibi, Türkiye sendikal hareketine bugünkü yoğun saldırılar, 12 Eylül darbesi ile başladı. Askeri cunta DISK'i kapattı. Grev ve toplu sözleşme hakkını yasakladı. Tüm sendikal haklar askıya alındı. Bu baskı ve yasaklar zinciri cunta anayasası ile yasal kılıflara büründürüldü.

Şimdi ise yeni sendikalar ve onun ayrılmaz bütünü olan grev ve toplu sözleşme yasaları ile anayasanın ilgili maddelerince zaten büyük ölçüde gaspedilen sendikal hak ve özgürlükler daha köseli, keskin kalıplar içine sokuluyor, hapsediliyor. Bu yasalarla sendikalar bağımsız kuruluşlar olmaktan çıkarılıyor, ağır devlet müdahalesi ve denetimi ile mevcut yönetimin ve dolayısı ile tekellerin uydusu haline sokuluyor. İşçiler bu uydurmuş örgütler içinde kümelenmeye zorlanarak onların özgür iradeleri ile sendikal örgütlenme haklarını kullanmaları adeta yok ediliyor.

Bu sendikal modele bir ad vermemiz gerekirse, « güdümlü sendikacılık » ve hatta biraz zorlama ile « Devlet sendikacılığı » diyebiliriz.

Yasanın tüm maddeleri üzerinde burada durmak olanaklı değil. Ancak en önemli noktalarını söyle belirtebiliriz.

Bu yasalar ile :

- Sendikalar her an kapatılma tehdidi altında tutuluyor.
- Sendikaların ve sendikal yöneticilerin politik özgürlükleri ellerinden alınıyor.
- Sendikalar mali yönden çökertilmek isteniyor.
- İşyeri temsilciliği işlemez hale getirilerek, doğrudan işyerlerinde yani tabanda sendikal faaliyet yürütme engelleniyor.



- En önemlisi bu yasalarla grev hakkı kullanılmaz bir şekilde sokuluyor.

Yasa, kaba bir hesapla yaklaşık 1 milyona yakın işçinin çalıştığı Belediye hizmetleri, kömür madenleri, petrol tesisleri, ulaştırma hizmetleri, bankalar, ilaç sanayiinin önemli bölümü, askeri işyerleri, vb. gibi... işyerlerinde grevleri doğrudan yasaklıyor. Bununla da kalmıyor, grevler « iyi niyet kuralına aykırı olamaz » gibi muğlak hiç de iyi niyet taşımayan kapkara « kötü niyetli » bir hüküm getiriyor.

Oysa hep biliriz, üretim araçlarından yoksun işçi sınıfı, grevi patronlara karşı bir silah olarak kullanır. Bu silahı kullanırken patronlara karşı asırlık kinini ve öfkesini dile getirir. Grevlerin doğasında bu vardır. Grev yapan işçiye, patronlara karşı iyi

niyet içinde olacaksınız denemez. Yeni yasa bunu söylüyor. Böylece her grev, yasanın bu hükmüne dayanarak yasaklanabilecektir.

Grev hakkının kullanılmadığı bir ortamda, sendikalarından, sendikal haklardan ve sendikal özgürlükten elbetteki söz bile edilemez.

SORU : Sendikal özgürlükleri yok eden bu yasalara karşı nasıl mücadele etmeyi düşünüyorsunuz. Perspektifleriniz nelerdir.

K. DAYSAL : 1967 yılında işçi sınıfımız, onun en ileri, bilinçli unsurları saflarımıza empoze edilmeye kalkışılan uzlaşmacı sendikal anlayışa karşı, DISK'i kurarak cevap verdi. DISK kurulduğu günden itibaren, sendikal hak ve özgürlükler savaşımında işçi sınıfımızın elinde etkin bir örgütsel silah oldu. O bu silahla, tekellerin azgın baskı ve sömürüsüne karşı, demokrasi ve sendikal haklar için, sendikal birliği sağlamak için onurlu bir savaş yürüttü. Bu günkü terör koşullarında da savaşımını sürdürüyor.

Ancak ne varki içinde bulunduğumuz koşullar, 1960 lı yıllarla oranlanmayacak ölçüde ağır. Askeri cunta bugün sadece DISK üyelerine değil, sayıları 5 milyonu bulan DISK'li, Türk-İş'li, sendikasız tüm işçi sınıfımıza saldırıyor. Bu saldırılarla yetinmiyor, geleceğin sendikal hareketini de ipotek altına alıyor. İşçi sınıfımıza zorunlu güdümlü sendikal bir model dayatıyor.

Doğaldır ki cuntanın ve tekellerin işçi sınıfımıza dayattığı bu karanlık geleceğe karşı, bizim karşı komamız, strateji ve taktik hedeflerimiz 1960 lı yıllardan farklı olacaktır. Bunun için bugün biz, bu sendikal dayatmaya karşı birbiriyle iç içe örülü ve birbirini tamamlayan ikili bir savaşım yürütüyoruz.

İkincisi işçi sınıfımızın sendikal özgürlüğünü ve sendikal örgütlenme özgürlüğünü savunuyoruz. DISK yöneticilerinin derhal serbest bırakılmasını, DISK ve DISK'e bağlı sendikaların serbestçe çalışma olanaklarına kavuşmasını istiyoruz. Yurt içinde ve yurt dışında sürgünde olduğumuz her alanda bu yönde ödünsüz bir savaşım yürütüyoruz.

Başta belirttiğim gibi, tekeller gerici güçler, işçi sınıfımıza, sendikal hak ve özgürlüklere bütünüyle savaş açmıştır. İşçi sınıfımızı tümüyle hedef seçmiştir.

Burjuvazinin bu karanlık oyununu boşa çıkarmak için işçi sınıfımızın tümünü seferber etmeliyiz. Milyonları bulan işçi sınıfımızın özgür iradeleriyle oluşturacağı sendikal birliği öne çıkarmalıyız. Sendikal birliğin sağlanması için çaba sarfetmeliyiz.

Burjuvazinin sendikal hakları tümüyle yok edecek bir güdümlü sendikal dayatmasına karşı koyacak tek etkili yol « SENDİKAL BİRLİK » yoludur.

Sınıf çıkarlarını düşünen her işçi bunu düşünüyor. Bunun için savaşım veriyor.

SORU : DISK'in 16. ci kuruluş yıldönümünde söylemek istedikleriniz varmıdır ?

K. DAYSAL : Evet, Ulusal ve uluslararası sendikal örgütleri, dünya demokratik çevrelerini, şu talepler uğrunda savaşımımızın başarıya ulaşması için çabalarını ve dayanışmalarını dahada yükseletemeye çağırıyorum.

— DISK davası durdurulmalı. Tüm ilerici ve sendikal tutuklular serbest bırakılmalıdır.

— DISK ve kapatılan tüm demokratik örgüt ve sendikaların üzerindeki yasak kaldırılmalı. Yeniden serbestçe çalışma özgürlükleri tanınmalıdır.

— Grev ve toplu sözleşme yapma hakkı üzerindeki yasağa derhal son verilmeli. Tüm sendikal özgürlükler eksiksiz sağlanmalıdır.

— Grev ve toplu sözleşme yapma hakkı üzerindeki yasağa derhal son verilmelidir.

— Kürt halkı üzerindeki insafsız ve şoven baskılar derhal durdurulmalıdır.

— Genel af çıkarılmalı. Tüm anti faşist tutuklular serbest bırakılmalıdır.

L'INCA . CGT . CGIL

AU SERVICE DES TRAVAILLEURS ITALIENS

DEPUIS PLUS DE 25 ANNÉES

L'INCA CGT CGIL : c'est l'Institut National Confédéral de Défense et d'Assistance Sociale aux Travailleurs Italiens.

Création syndicale, partie intégrante de l'activité syndicale, l'INCA.CGT.CGIL développe ses activités spécifiques dans la CGT en étroite liaison avec l'INCA CGIL et la CGIL.

La bataille syndicale pour la défense des droits et de la dignité des travailleurs immigrés italiens en France et au delà sur de nombreux aspects, aura été incontestablement marquée par le 13 mars 1958.

Il y a 25 ans, la Confédération Générale du Travail (CGT) de France, la Confederazione Generale del Lavoro d'Italie (CGIL) et l'Istituto Nazionale Confederal di Assistenza (INCA.CGIL) signaient un accord de coopération syndicale directement lié aux conséquences sociales nées du phénomène migratoire entre l'Italie et la France. Cet accord officialisait les activités sociales développées dans la CGT depuis 1951 pour les immigrés italiens. Il était aussi nécessaire de passer à une étape supérieure. Des conditions plus favorables allaient, dès lors, être créées pour assurer aux travailleurs italiens une assistance puis une défense et protection sociale de haut niveau parce qu'au plus près de leurs problèmes quotidiens et d'avenir.

DES SUCCÈS IMPORTANTS

Malgré les difficultés sans nombre créées par les gouvernements de la droite au service exclusif du patronat, l'imagination syndicale et le dévouement des militants porteront les activités d'assistance au niveau de la défense et de la prévention sociale. Ceci a été possible parce que l'INCA, création syndicale partie intégrante de l'activité syndicale est en prise directe avec la vie des travailleurs, leurs aspirations, leurs luttes.

Des succès importants ont été arrachés à la droite alors au pouvoir, parmi les plus significatifs : le respect des droits syndicaux, renouvellement des cartes de séjour, l'attribution des cartes de priorité pour les femmes enceintes, de réduction pour les familles nombreuses, bourses d'études pour les enfants, allocations aux mères de famille, allocation handicapés adultes, rétablissement du FNS pour les retraités et invalides et suppression du 1 % cotisation maladie pour ceux rentrés dans leur pays, révision de pensions vieillesse et invalidité, accidents du travail... ont constitué une contribution de poids pour faire respecter les droits des travailleurs, les améliorer, en conquérir de nouveaux.

Renouvelé sans interruption depuis 1958 l'accord CGT. CGIL.INCA. constitue la démonstration éclatante du sérieux et l'efficacité de l'engagement syndical commun entre deux confédérations nationales pour la défense sociale des travailleurs migrants. Il est encore unique en son genre.



INCA CGT CGIL

Avec la gauche au pouvoir l'INCA a été enfin reconnu. L'institut développe maintenant ses activités dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901, mais toujours et encore dans son milieu naturel : l'organisation syndicale.

UN NOUVEL ACCORD SYNDICAL

Arrivé à échéance le 31 décembre 1982, une rencontre a donc eu lieu au nouveau siège de la confédération, à Montreuil. La délégation de la CGIL était composée des camarades Enzo Ceremignia, secrétaire de la CGIL et des camarades Elio Pastorino, président de l'INCA CGIL et Luigi Nicosia, président adjoint, celle de la CGT par Joannès Galland, secrétaire confédéral, Marius Apostolo, responsable du secteur confédéral immigration et Serge Cappe, président de l'INCA.CGT.CGIL.

La délégation de la CGIL a eu également un entretien avec Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, J. Galland, R. Lomet, G. Gaume, secrétaires confédéraux et les membres du secrétariat national de la M.O.I. et le secrétariat national de l'INCA.CGT.CGIL.

Dans un communiqué commun, les deux délégations ont exprimé leur vive satisfaction pour les résultats particulièrement importants acquis au cours de plus de 25 ans de collaboration syndicale, notamment dans le domaine de la protection sociale des travailleurs migrants, des familles, des handicapés, des accidentés du travail, des retraités.

DES DÉCISIONS IMPORTANTES

Après un large échange de vues, les représentants de la CGT, de la CGIL et de l'INCA ont pris d'importantes décisions communes et notamment l'activité de l'INCA.CGT.CGIL :

- L'association INCA.CGT.CGIL, création syndicale, œuvrera dans le cadre des rapports bilatéraux de collaboration existant entre la CGIL et la CGT.
- La collaboration entre la CGT, la CGIL et l'INCA se développera dans tous les domaines qui sont les leurs, dans chacun des pays et au niveau de la Communauté Économique Européenne.

- Les initiatives unitaires entre les organismes de défense et d'assistance sociale des immigrés italiens seront développées en France dans le cadre du Comité National de Coordination existant.

« La CGT, la CGIL et l'INCA, dans le respect de leurs liens et de leurs orientations réciproques, considèrent que cet accord s'inscrit dans leur volonté d'étendre leur collaboration bilatérale sur des bases communes et dans les formes appropriées avec les centrales syndicales des travailleurs italiens et celles des travailleurs français.

Le 30 mars 1983, l'INCA.CGT. CGIL et l'INCA.CGIL ont conclu une convention.

C'est l'affirmation de la volonté de

créer des conditions nouvelles permettant de réaliser l'égalité complète et entière des droits entre tous les travailleurs.

Un des plus grands mérites de la CGT, de la CGIL et de l'INCA sera d'avoir su institutionnaliser la solidarité de classe. L'accord entre la CGT, la CGIL et l'INCA est exemplaire, encore unique en son genre.

Depuis plus de 25 ans, les activités de l'INCA.CGT.CGIL sont l'expression de la communauté d'intérêts, de la fraternité qui unissent les travailleurs, au-delà des nationalités, des frontières, une réponse de classe à la xénophobie imbécile, au racisme meurtrier.

Serge CAPPÉ,
Membre du Secrétariat National de la MOI,
Président de l'INCA.CGT.CGIL.

ALSACE

A Mulhouse, le 3 mars 1983, l'Union Régionale CGT et les deux Unions Départementales d'Alsace ont créé l'association régionale INCA.CGT.CGIL. Cette initiative a été précédée d'une journée d'étude sur les problèmes des travailleurs migrants italiens qui a permis la constitution d'un collectif de travail dans chacun des départements.

Avec Albert Klein, secrétaire général du Comité Régional CGT, Gian Carlo Valtorta, président de l'association régionale, de très nombreux militants de la CGT et correspondants INCA, ont fêté l'événement avec le président national de l'INCA.CGT.CGIL. De nombreuses personnalités ont également participé à une réception fraternelle et l'on remarquait la présence de responsables de l'INCA.CGIL d'Allemagne et de Suisse.

NORD

Luigi Nicosia, président de l'INCA Centrale CGIL et une délégation de l'INCA.CGT.CGIL ont le 31 mars 1983, été reçus à Lille par François Dumez et le secrétariat de l'UD CGT du Nord. Au cours d'un très fraternel entretien, des dispositions ont été prises pour contribuer à la création d'une association régionale INCA.CGT.CGIL.

EN LORRAINE

Malgré la neige, le verglas, le froid... Plus de 90 militants de la CGT ont participé le vendredi 11 février à Villerupt, aux initiatives prises par le comité régional CGT de Lorraine à l'occasion de la Constitution de l'Association régionale INCA.CGT.CGIL.

Aux côtés de Denis Bonvalot, secrétaire général du Comité régional et d'Emilienne Bassani, présidente de l'Association Régionale INCA, on notait la présence de représentants des Unions Départementales de la Meurthe et Moselle, de la Moselle et des Vosges, des Unions syndicales des mineurs, des Métaux et de la Construction, des Unions Locales, ainsi que des correspondants INCA, ainsi que du responsable de l'INCA CGIL au Luxembourg, Bruno De Santis, secrétaire général de l'INCA.CGT.CGIL représentant la Direction Nationale et Gian Carlo Valtorta, membre de la Commission Exécutive de la CGT, la Direction Confédérale.

F. MITTERRAND AU MAROC

Le Président François MITTERRAND a fait un voyage au Maroc les 27 et 28 janvier 1983. A cette occasion, la C.G.T. a remis au Président de la République un mémoire portant sur trois points :

- La défense des intérêts des travailleurs immigrés marocains en France. Les accords de 1963 et 1978 passés entre la France et le Maroc doivent être profondément transformés dans le sens de l'égalité des droits.
- La Convention bilatérale doit reconnaître aux immigrés marocains le libre exercice des droits syndicaux et démocratiques en France.
- Le mémoire attire l'attention sur de nombreuses atteintes par le pouvoir royal marocain aux libertés individuelles et collectives.

DROIT DE TOUS ET DE CHACUN

Renouvellement des cartes de travail temporaires

Une circulaire du secrétariat d'État chargé des immigrés datée du 3 mars 1983 apporte certaines précisions quant au renouvellement des cartes de travail temporaires.

Rappelons que l'immigré justifiant d'un emploi lors du dépôt de sa demande de renouvellement, il lui est délivré une carte de travail ordinaire dite B (3 ans).

Cependant, lorsque l'emploi ne remplit pas les conditions prévues par la circulaire du 24 février 1976, c'est-à-dire rémunération inférieure au SMIC, réalité de l'emploi suspecte, etc... La carte de travail temporaire dite A (valable 1 an) sera renouvelée à l'identique, c'est-à-dire pour un an. D'où l'importance, notamment, de contraindre l'employeur de payer des salaires au moins égaux au SMIC.

Regroupement des familles des travailleurs immigrés

Parmi les conditions impératives imposées par la réglementation relative au regroupement familial figure la nécessité pour le travailleur immigré de disposer d'un logement adapté aux besoins de sa famille, c'est-à-dire répondant aux exigences minimales fixées pour bénéficier de l'allocation logement. Lorsque les demandes de titre de séjour sont présentées en régularisation, par des étrangers dont la famille est déjà entrée en France et y est installée dans des conditions de logement qui ne correspondent pas aux normes imposées, les Préfets, Commissaires de la République, sont habilités à leur délivrer une autorisation provisoire de séjour (A.P.S.) pour amélioration des conditions de logement.

Cependant, certains organismes d'HLM refusent d'admettre ces autorisations provisoires, et rejettent purement et simplement les demandes de relogement qui ne sont pas accompagnées d'un titre de séjour définitif.

On se trouve ainsi confronté à une situation absurde puisque le logeur exige un titre de séjour, que le Préfet, Commissaire de la République ne peut délivrer que si la famille dispose d'un logement suffisant. De ce fait, le regroupement familial des travailleurs étrangers en cause se trouve irrémédiablement compromis pour de simples raisons de procédure sans motif réel valable.

A ce sujet, une circulaire du Ministre de l'Urbanisme et du logement datée du 4 janvier 1983 appelle spécialement l'attention des Commissaires de la République, des présidents des offices publics d'aménagement et de construction, des présidents des offices publics d'HLM et des sociétés anonymes d'HLM, sur la validité des **autorisations provisoires** délivrées par les préfetures lorsqu'elles attestent que l'ensemble des conditions sont réunies pour accorder un titre de séjour, à l'exception de celles qui concernent le logement.

Désormais, doivent être acceptées et instruites normalement les demandes de logement jointes aux autorisations provisoires de séjour.

Information sur les titres de séjour

Les services du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ont commencé le 1^{er} janvier 1983 la fabrication, de manière informatisée, des titres de séjour de résident privilégié.

Selon le ministère, cette technique devrait permettre la délivrance et le renouvellement plus rapide des titres de séjour et donner des garanties maximales contre les risques d'imitation et de falsification.

Cependant, lorsqu'il s'agira d'une demande ne portant que sur la délivrance ou le renouvellement d'un titre de travail, aucune modification ne sera portée à la procédure habituelle.

Suppression de l'aide au retour et situation des personnes désirant travailler à nouveau en France

Le dispositif d'aide au retour a été supprimé par la circulaire du 25 novembre 1981. Le gouvernement a ainsi voulu renoncer définitivement à la politique unilatérale d'incitation au retour mise en œuvre par le précédent gouvernement de droite.

En conséquence, selon une circulaire du Secrétaire d'État du 27 décembre 1982, les personnes reparties dans leur pays d'origine en ayant bénéficié de l'aide au retour et qui souhaiteraient exercer à nouveau une activité salariée en France, seront considérées comme primo-immigrants.

Si certains de ces immigrés ne sont pas retournés dans leur pays et possède un titre de séjour en cours de validité, leur demande d'autorisation de travail doit être accompagnée d'un **contrat de travail** établi par un employeur pour une durée **d'un an** et doit être déposé au guichet unique du lieu de résidence (commissariat de police, ou mairies et à Paris Préfecture de Police). C'est le directeur départemental du travail et de l'emploi qui prendra la décision de délivrer ou non la carte de travail.

Mais, il convient de souligner que dans la plupart des cas, la décision est défavorable en raison de la situation économique en France et de ses effets sur le marché de l'emploi.

LA RÉFORME DU F.A.S.

Le Journal Officiel du 20 janvier 1983 a publié le décret du 18 janvier 1983 relatif à l'organisation de l'action sociale en faveur des travailleurs immigrés et de leurs familles.

Par ce texte, il s'agit de réaliser un pas important vers la démocratisation et la régionalisation du Fonds d'Action Sociale (F.A.S.), ce que la CGT n'a cessé de réclamer depuis de nombreuses années.

Le Conseil d'administration du F.A.S. sera élargi : il sera composé de 34 membres dont :

- trois personnalités appartenant aux communautés immigrées parmi les plus importantes en France, désignées par arrêté du ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale ;
- neuf représentants des salariés désignés par les organisations syndicales.

Par exemple, la CGT sera représentée par deux titulaires dont un immigré : Marius APOSTOLO, responsable du secteur confédéral immigration et José Pinto, Portugais et par deux suppléants : Mdaghri Ahmed, Marocain et Jean Bellanger, membre du Secrétariat National Immigration ;

- deux représentants des employeurs ;
- un représentant de la FNSEA.

Ainsi que d'autres représentants de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, des ministères concernés, de l'O.N.I., etc...

Les pouvoirs du conseil d'administration du F.A.S. sont étendus, mais les représentants du ministère des Affaires Sociales et du Budget conservent un droit de veto (cependant limité).

Ce qui est regrettable, c'est que les ressources du F.A.S. continueront à être fournies essentiellement par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Dans chaque région sera créée une Commission régionale de quarante membres, sous la présidence du Commissaire de la République, dont la composition s'inspire de celle du Conseil d'administration du F.A.S., parmi laquelle notamment, trois élus régionaux désignés par le président du Conseil régional.

Les délibérations de la Commission régionale doivent être communiqués au directeur du F.A.S. qui est chargé de leur exécution dans les conditions fixées par le décret.

Les organisations de la CGT ne manqueront pas de déployer leur activité dans ce domaine, en liaison avec les immigrés concernés.

C.G.T.P.-IN : *un grand congrès de lutte et d'espoir*

Le 4^e Congrès de la CGTP-INTERSYNDICALE a occupé le devant de la scène publique pendant tout le début de cette année 1983 au PORTUGAL. Gérard GAUME y représentait la C.G.T.

Partout des murs couverts d'affiches, des banderolles dans les villes et les entreprises, des expositions publiques, avec ce beau mot d'ordre : ON SE RÉUNIT, ON DISCUTE, ON PROPOSE.

C'est tout le reflet de la place principale occupée par la C.G.T.P.-IN dans la vie

sociale du PORTUGAL.

Une place acquise sur le terrain des luttes revendicatives menées avec acharnement et succès pour défendre les intérêts des travailleurs et les grands acquis de la Révolution des OEillets. Une place confirmée par le rôle décisif qu'elle a joué ainsi dans le recul des forces de droite aux municipales de fin 1982 et dans la dissolution de l'Assemblée nationale réactionnaire.

Une place dans la vie nationale à l'image de cette inoubliable soirée de spectacle anti-fasciste réunissant les

plus grands artistes du pays.

Une place internationale reconnue avec la présence de plus de 80 délégations étrangères.

Aussi, avons-nous trouvé, chez les 1.230 délégués et centaines d'invités quotidiens, une combativité et une détermination exceptionnelle pour poursuivre la lutte et défendre les travailleurs, renforcer l'unité syndicale et faire du 25 AVRIL prochain une grande en même temps que symbolique victoire de la démocratie.

A CGT O SANDA O 1º CONGRÉSSO DA A.O.P.

A associação dos originários de Portugal levou a efeito no passado dia 26 de março o seu 1º congresso nacional.

Acto de grande importância para o movimento associativo português que a CGT não podia deixar passar.

Este congresso reveste uma grande importância. A.O.P. festejou recentemente os seu vinte anos de actividade em defesa dos trabalhadores portugueses e suas famílias em França.

Vinte anos de fraternal solidariédade para com a CGT e reconhecimento da sua actividade em prol dos trabalhadores emigrados em França.

Não é por acaso. Mas antes devido à sua justa orientação, ao empenho das suas secções a tenacidade dos seus animadores ; que a A.O.P. se tornou ao longo de estes vinte anos na mais importante associação portuguesa em França.

O congresso foi também o testemunho da vitalidade da A.O.P., a qualidade dos debates e dos documentos aprovados são a garantia de que o rumo e o caris democrático e de solidariedade activa não vai se enfraquecer.

Para a CGT into é uma certeza !

Convidada, a CGT esteve presente na pessoa de Jacques Bourdon, secretário do sector confederal do M.O.I. (main-d'œuvre immigrée). O qual pode se dar conta da actividade que os congressistas desenvolveram e assistir a eleição da nova direcção da A.O.P. e do seu novo secretário geral Diamantino GALVAO, antigo membro da comissão executiva confederal da CGT e antigo colaborador do M.O.I.

A CGT deseja a nova direcção e em especial ao nosso camarada um bom trabalho durante os proximos 3 anos á imagem do que foram os vinte já passados.

SALVE O 9º ANIVERSÁRIO DO 25 DE ABRIL

Ha ja nove anos que os gloriosos militares do M.F.A. por uma noite fria de principio da primavera. Fazendo soar nos postos da rádio as primeiras notas duma canção, libertando assim Portugal de 50 anos de fascismo.

Glorioso 25 de abril de 1974 que viu um país acordar, ainda na vespra mergulhada na noite fascista. Acordar ao sol radioso da liberdade.

Pela acção destes homens corajosos salazar e seu sucessor foram varridos pelo vento da historia.

Graças aos militares do M.F.A. o povo português fez a reforma agrária, nacionalizou os bancos, creou condições para o regresso dos emigrantes a terra mãe e poz fim a odiosa guerra colonial.

Um momento escondida, a direita e o capitalismo português, ajudados pelo capitalismo internacional — principalmente americano. Não tardou a crear dificuldades a jovem democracia.

Ajudados que foram por certas forças sociais.

Assim a partir de 1976 o poder de compra dos portugueses, em augmentação até aqui, baixa de + 10,6 % e assim cada ano. Com os diversos governos de direita, a inflação é de mais de 22 % em 1982. A reforma agrária foi atacada, a constituição revista e o deficit do comércio externo de 13.000 milhões de dolares em 1982.

Mas se a direita tenta por todos os meios de destruir « abril » os trabalhadores portugueses, com a CGTP-IN central sindical unitária de que eles soberam se dotar, não permitem nem permitirão o regresso do país a noite fascista.

A CGT de França saúda nesta data todos os portugueses, a CGTP-IN pela sua corajosa luta pela liberdade a democracia e bem estar.

A CGT saúda ainda os portugueses que em França lutam em conjunto com os seus camaradas franceses, dentro ou fora da CGT, pour melhores condições de trabalho de vida e dignidade.

Para que em França os trabalhadores emigrados sejam respeitados e tenhamos os mesmos direitos que os seus colegas de trabalho franceses.

LA CGT EN ALGÉRIE

A l'invitation de l'UGTA, une délégation de la CGT conduite par son secrétaire général Henri KRASUKI, accompagné de :

- Joannès GALLAND, secrétaire confédéral ;
- Jean BELLANGER, collaborateur au Secteur Immigration ;
- Marcel OMET, collaborateur du Département International ;
- Jean-François JOUSSELIN, journaliste à *La Vie Ouvrière* ;

a séjourné en Algérie du 27 au 31 mars 1983.

Cette visite de la CGT en Algérie a donné lieu à plusieurs séances de travail avec une délégation du Secrétariat National de l'UGTA présidée par Tayeb BENLAKHDAR, secrétaire général et composé de :

- BRIKI Youcef, secrétaire national chargé des relations extérieures et Émigration ;
- REMOUCHE Mohamed, secrétaire national chargé de l'Information, action de masse et volontariat ;
- SEGHIER El Hachemi, secrétaire national chargé de l'Économie et de la G.S.E. ;
- MADI Mohamed Abdelkader, membre du Conseil National et de l'Amicale des Algériens en Europe.

La délégation de la CGT a été reçue par M. Chérif MESSAADIA, membre du Bureau Politique et responsable du Secrétariat Permanent du Comité Central du Parti du F.L.N., ainsi que par MM. Mouloud OUMEZIANE et Mohamed NABI respectivement membres du Comité Central et ministre du Travail, ministre de la Formation professionnelle.

Au terme de ce séjour en Algérie, une déclaration commune a été adoptée dont nous donnons de larges extraits. Cette déclaration fut signée devant la presse le 31 mars 1983, à la Bourse du Travail d'Alger, elle met en relief les tâches prioritaires que se donnent nos deux organisations pour mieux servir les travailleurs et contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique. Un protocole d'accord a été également signé entre les 2 organisations.

Au cours de leurs entretiens qui se sont déroulés dans un climat de franche amitié et de compréhension réciproque, les Aex délégations ont passé en revue les différents aspects de leurs relations bilatérales et ont procédé à l'examen approfondi de l'ensemble des questions d'intérêt commun.

COOPÉRATION UGTA-CGT

" S'agissant de l'accord de coopération entre l'UGTA et la CGT, les deux délégations se déclarent satisfaites des résultats de son application. Elles conviennent d'améliorer et d'élargir davantage leurs relations d'échanges et leur concertation et de mener à bien, ensemble et par des méthodes pratiques et efficaces, des initiatives concrètes dans les domaines qui préoccupent particulièrement les deux centrales syndicales.

" La délégation de l'UGTA a mis l'accent sur les efforts déployés et les mesures arrêtées afin de réaliser, dans les délais, les objectifs du plan quinquennal de développement, pour renforcer l'indépendance économique nationale et pour assurer le bien-être des masses laborieuses.

La délégation CGT, au cours de sa visite, a pu apprécier les nombreuses réalisations, le progrès accompli dans le domaine économique et social, dans celui de la formation et de la promotion des hommes et la part très importante qu'y prend l'UGTA.

RENFORCER L'UNITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TRAVAILLEURS ALGÉRIENS ET FRANÇAIS

L'UGTA apprécie hautement les positions et les actions importantes, sou-

tenues et efficaces de la CGT pour la défense des droits sociaux des travailleurs émigrés et pour le respect de leur dignité.

" L'UGTA et la CGT constatent avec satisfaction que les changements intervenus en France depuis mai 1981 marquent une rupture effective avec la politique du septennat précédent, et traduisent une volonté réelle de répondre aux aspirations légitimes des travailleurs émigrés. Toutefois, les deux délégations sont convaincues que des efforts et des moyens plus importants doivent être engagés par les pouvoirs publics en France et par l'ensemble des forces progressistes et démocratiques, afin que soit apportée une solution définitive aux difficultés sérieuses que rencontre l'émigration, particulièrement dans le domaine de la sécurité, du logement, de l'emploi, de la formation et de la promotion professionnelle.

Préoccupées par ailleurs par le devenir des émigrés algériens de la 2^e génération, les deux centrales soulignent qu'il est impératif que soient mises en œuvre toutes les mesures pour leur insertion sociale et pour la préservation de leur personnalité et de leur identité nationale.

" Indéfectiblement attachés au principe du droit à la dignité et à la sécurité pour tous les hommes, les représentants des deux syndicats se déclarent déterminés à déployer tous leurs efforts afin de lutter concrètement contre le racisme, la violence, l'intolérance et la discrimination dont sont victimes les travailleurs émigrés et leurs familles.

Dans cette perspective, l'UGTA et la CGT s'engagent à mener des actions conjointes d'explication, de sensibilisation et de mobilisation en direction des travailleurs et de l'opinion publi-

que en France, en vue de faire échec à tout agissement et à toute attitude tendant à porter atteinte aux intérêts légitimes, à la dignité et à la sécurité des émigrés, et pour renforcer l'unité et la solidarité des travailleurs algériens et français.

" Se félicitant de la qualité de la coopération, mutuellement avantageuse, récemment engagée entre l'Algérie et la France, les deux parties s'engagent à apporter leur contribution spécifique en vue de son amélioration et de son élargissement. A cet effet, elles conviennent notamment de mettre en œuvre ensemble des initiatives concrètes dans le domaine de la formation professionnelle des travailleurs émigrés algériens, dans le cadre de leur promotion en France et de leur réinsertion.

LA SITUATION INTERNATIONALE

" Procédant à un large échange de vues sur les questions internationales, l'UGTA et la CGT se félicitent des larges convergences constatées dans tous les domaines.

Résolument attachées aux principes du droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, proclamant de même leur attachement à la paix et au progrès dans le monde, les deux délégations condamnent les manœuvres agressives de l'impérialisme contre l'indépendance et la liberté des peuples.

L'UGTA et la CGT appliquent concrètement ces principes aux pays malmenés par l'impérialisme : la Palestine, le Liban, le Sahara Occidental, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Chili, le Salvador, le Nicaragua...

Les représentants des deux syndicats ont par ailleurs souligné leur intérêt quant à la situation du mouvement syndical dans le monde. A cet égard, elles réaffirment leur profond attachement au respect et à la défense des libertés syndicales et des libertés fondamentales et se déclarent pleinement disposées à œuvrer pour une coopération syndicale large, débarrassée de tout sectarisme.

POUR UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE

Enfin l'UGTA et la CGT réaffirment leur conviction que l'instauration du Nouvel Ordre Économique International est la condition fondamentale de la prospérité, du progrès et de la justice en faveur de tous les peuples "

اتحاد السرح .ت.
في زيارة الى الجزائر.

بدعوة من اتحاد العام للعمال
الجزائريين زار وفد من
السرح .ت. الجزائر
يوم 27 مارس الى حد يوم
31 مارس 1983 . وقد ترأس
الوفد الفرنسي ((الكرازوكي))
السكرتير العام للاتحاد السرح .ت.
كما ظم الوفد الرفاق الاتيين :
- جوانس قالون : مساعد قسم
هجرة .
- مرسال اومي : مساعد القسم
علاقات الخارجية .

- جون افرنسوا جوسلين :
صحفي بجريدة ((الحياة العمالية))
وقد سمحت هذه الزيارة بعدة
حصص عمل مع وفد من الامانة
الوطنية يرأسه : الطبيب لخضر
السكرتير العام لاتحاد العام
للعمال الجزائريين ، و من الأعضاء
- بريكي يوسف السكرتير الوطني
المكلف بالعلاقات الخارجية .
- رموش محمد : السكرتير الوطني
المكلف بالاعلام والعمل الجماهيري
و المتطوعين .

- صقير الهاشي : السكرتير
الوطني المكلف بالاقتصاد . .
- مهدي محمد عبد القادر :
عضو المجلس الوطني و وذاوية
الجزائريين في أوروبا .

و قد استقبل وفد السرح .ت.
من طرف السيد : الشريف مسعدية
عضو المكتب السياسي و مسوول عن
السكرتارية الدائمة للحزب جبهة
التحرير الوطني ، وكذلك من طرف
اوموزيان مولود ، و محمد نابي .
مسوولي اعضاء اللجنة المركزية
و وزيرى العمل ، و التكوين المهني
وفي نهاية هذه الزيارة صدر
بيان مشترك ، و قد تم توقيع
بحضور صحافيين يوم 31 مارس
في بورصة الشغل في الجزائر
العاصمة . و بين هذا البيان
النقاط الولى و الهامة التي وضعها
كل من الاتحادين لخدمة مصالح
العمال و المساهمة في وضع نظام
اقتصادي جديد . كما وقع الامضاء
على ابروتوكول مشترك .
في خلال هذه المحادثات
التي سادها جو من الصداقة و
التفاهم الصريح عرض الوفدين
كل اوجه علاقتهما التناظرية
و كل المشاكل ذو المصلحة
المشتركة .

المشتركة .